



Votre correspondante : J. Bellefroid
Tél. : 087/89.91.98
joelle.bellefroid@welkenraedt.be

Madame, Monsieur,

Concerne : renouvellement du Conseil consultatif communal des Aînés

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer du renouvellement du Conseil consultatif communal des Aînés (C.C.C.A.) de Welkenraedt/Henri-Chapelle.

Dès lors, un appel est lancé à toute personne de 55 ans et plus, désireuse de s'impliquer dans la vie communale. Le C.C.C.A. a pour mission de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale (voir les responsabilités détaillées au verso).

Si vous êtes intéressé(e) par une participation active, à titre personnel ou en tant que représentant(e) d'une association de seniors et que vous avez des questions, nous vous invitons à la réunion d'information qui aura lieu le 19 mars 2013 à 19h00, au réfectoire de l'école communale, rue de l'Eglise 8.

*Les candidatures devront parvenir, **au plus tard le 22 mars 2013**, au Collège communal, rue de l'Ecole n° 6-10 à 4840 Welkenraedt, au moyen du talon-réponse repris ci-dessous. Bien entendu, elles pourront également être déposées lors de la soirée d'information.*

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre meilleure considération.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

L'Echevine du 3ème Age,

(S) M. BEBRONNE.

(S) I. DETHIER-STOMMEN.

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES – TALON-REPONSE

Nom : Prénom :

Rue : n° - Code postal : 484.....

Date de naissance :

Pose ma candidature : à titre personnel – en tant que représentant de l'association*

Thèmes qui m'intéressent plus particulièrement :

Signature :

** Biffer la mention inutile*

FONCTIONNEMENT D'UN C.C.C.A.

Le Conseil consultatif communal des Aînés, dont les membres effectifs et suppléants sont désignés par le Conseil communal après une sélection des candidats basée sur une représentation équitable (sexe, membres d'une association de seniors ou représentation personnelle, divers quartiers de l'entité), désigne en son sein un président.

Le président assure la liaison avec l'autorité communale. L'Echevin ayant le 3^{ème} Age dans ses attributions est membre de droit du C.C.C.A. (sans voix délibérative).

Ce Conseil se réunit au minimum 4 fois par an.

Il peut être chargé des responsabilités suivantes :

- Favoriser la prise de conscience des aînés au rôle qui leur revient dans la commune, en suscitant chaque fois que possible leur participation (PARTICIPATION) ;
 - Fournir aux aînés des occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations (EXPRESSION-TRIBUNE) ;
 - Consulter la population concernée ainsi que les divers groupes et organismes afin de déterminer quelles sont les questions d'actualité et faire part de celles-ci au conseil communal et à l'administration communale (CONSULTATION) ;
 - Faire connaître les désirs, aspirations et droits des aînés, et les informer sur les activités, initiatives et services qui les concernent plus particulièrement (INFORMATION) ;
 - Guider le Conseil communal sur les questions relatives aux politiques pratiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel, notamment celles qui tendent à l'intégration effective des aînés (CONSEIL/INTÉGRATION) ;
 - Offrir aux aînés l'occasion de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif (RENCONTRE) ;
 - Veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent (DIALOGUE INTERGENERATIONNEL) ;
 - Sensibiliser la population de la commune et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des aînés (SENSIBILISATION) ;
 - Suggérer, favoriser, et appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social, économique et culturel des aînés (PROMOTION/DEFENSE) ;
 - Coordonner la diffusion, auprès des aînés et du public en général, des renseignements sur les décisions du C.C.C.A. et de la commune qui les concernent (COMMUNICATION) ;
 - Assurer un rôle fédérateur entre les activités, les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes spécifiques des aînés et éventuellement initier des activités et projets innovants (CENTRALISATION-ACTION) ;
 - Evaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les aînés (EVALUATION).
-